

Rhône et Loire



CONVENTION NATIONALE.

PROJET DE DÉCRET

DU CITOYEN

JOSEPH CUSSET,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*A classer dans la nouvelle Constitution, et à décréter provisoirement, vû l'urgence des cas.*

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

L'homme de bien se doit tout entier à sa patrie.

Du premier Avril 1793.

CITOYENS,

Les dangers imminens de la patrie exigent de nous, de grandes et sages mesures. Des cris de douleur, partant de tous les points de la République, viennent renouveler dans vos cœurs déchirés, non-seulement